



ADT - UFA



Collectionneurs, militez pour un élargissement des armes anciennes !

Chasseurs, tireurs et collectionneurs.

Seul notre nombre, notre engagement et notre détermination pèseront dans le débat qui est avant tout politique. Les arguments de sécurité publique ou sanitaire ne sont pas sérieux. Seul le rapport de force compte. La présence politique et dans les médias est impérative.

Qui nous sommes ?

L'Association De Tireurs et l'Union Française des amateurs d'Armes sont deux associations régies par la loi de 1901 qui ont chacune leur personnalité morale propre.

L'Association De Tireurs (A.D.T) a été créée en août 1997 à la suite de la mise en circulation d'un rapport apocryphe dit "rapport Delnord". Il y était proposé de réduire le tir sportif aux armes de poing d'un calibre de 8 mm maximum et de recentrer le tir sportif sur le calibre .22 et la précision.

L'A.D.T. « a pour but la défense des intérêts directs et indirects des tireurs. Elle défend notamment le droit d'acquérir, détenir, porter, transporter, importer, exporter et commercer des matériels, armes et munitions afin d'assurer le respect du droit aux loisirs, ainsi qu'à la légitime défense des personnes, des biens, du territoire national et des institutions démocratiques du pays.

Elle promeut ce droit fondamental de tous les citoyens français, émanation du peuple souverain dans une société démocratique et plus particulièrement pour ceux s'adonnant au tir sportif, de foire ou de salon, au ball trap, à la chasse ou encore à la collection. »

L'Union Française des amateurs d'Armes (U.F.A.), créée en 1980, rassemble les collectionneurs d'armes et de militaria amoureux des objets pour l'histoire dont ils sont le témoignage et pour le patrimoine culturel qu'ils représentent.

Son objet est de :

Promouvoir et encourager, dans le strict respect de la légalité, l'intérêt pour les armes anciennes, de chasse et de tir.

- Défendre le patrimoine historique et artistique représenté par les armes, les uniformes, la figurine.
- Avoir une action de concertation avec les Pouvoirs Publics pour tenter d'améliorer le sort des amateurs d'armes. Elaborer le statut juridique de l'amateur d'armes. Regrouper les amateurs d'armes afin d'organiser des manifestations culturelles, tant en France qu'à l'étranger.
- S'intéresser à l'édition d'ouvrages ou de revues ayant un rapport direct avec l'objet social.

Où en sommes-nous ?

Aujourd'hui le fruit de nos actions commence à porter ses fruits.

Nos interventions multiples par des voies diverses ont apporté quelques fruits :

- Nous avons bloqué la tentative d'interdiction de la poudre en vrac par les particuliers ;
- Pu faire rétablir dans leurs droits certains détenteurs d'armes (malheureusement pas tous) se voyant refuser une autorisation par le Préfet ;
- Suite à un recours de l'A.D.T., le Conseil d'Etat dans une décision du 17/12/08, a annulé le décret du 7 mars 2007 pour discrimination
- Au bout de 10 ans, l'administration a enfin admis que des erreurs ont été commises par les services préfectoraux dans la délivrance de modèle 13 pour les armes classées en 4^{ème} catégorie en 1993 et 1995. Les détenteurs devraient être rétablis dans leurs droits. Nous suivons l'affaire.

ADT et UFA -Sièges sociaux : 8 rue du Portail de Ville 38110 LA TOUR DU PIN
Associations loi de 1901 sans but lucratif

Sous préfecture de la Tour du Pin : ADT : N° W382001890 – UFA : W382001891

Tel : 09 52 23 48 27 - Fax : 09.57.23.48.27 - E-Mail ADT : cera@infonie.fr E-Mail UFA : jibuigne@armes-ufa.com

- L'UFA a été convoquée par la Mission parlementaire sur la violence par arme à feu dans le cadre de la Commission des Lois de l'Assemblée nationale. Cela nous a permis de bien expliquer le particularisme du collectionneur d'armes.
- Nous sommes actuellement en pour-parler pour l'adoption du millésime de 1900 pour la fabrication pour exclure les armes anciennes de la réglementation des armes. D'une part et d'autre par faire classer en 8ème catégorie des armes qui compte tenu de leurs caractéristiques n'ont pas de raison à être classifiées dans une catégorie plus restrictive.

Nos besoins :

Nous avons besoin d'un nombre important d'adhérents pour :

- Peser face aux Pouvoirs Publics et aux médias ;
- Avoir les ressources financières suffisantes pour mener l'ensemble de nos actions en faveur des droits des détenteurs d'armes respectueux des lois.
- Pouvoir disposer d'un nombre de militants nécessaires pour relayer nos actions et nous aider dans la bonne marche de nos associations.

Que pouvez vous faire ?

- Allez voir votre député, et lui donner des questions parlementaires (disponibles sur notre site www.armes-ufa.com) ou sur demande par courrier ou mail.
- Adhérez. C'est un soutien moral et financier qui nous permet d'avancer. Sans vous, nos associations sont désarmées.
- Contactez nous pour proposer votre aide.

Nous comptons sur vous. Renvoyez le bulletin ci dessous accompagné d'un règlement.
Vous pouvez faire aussi un virement CCP de l'UFA : CCP Grenoble 0366569C028

BULLETIN D'ADHESION & D'ABONNEMENT.				
Fax : 09 57 23 48 27		A.D.T. - U.F.A. : BP 132 38354 LA TOUR DU PIN CEDEX		
		e-mail ADT : ccra@armes-ufa.com		e-mail UFA : jjbuigne@armes-ufa.com
NOM : (en Majuscules)	J'adhère et je m'abonne à :			
	Pour l'année 2010			Mettre un X
PRENOM :	Membre ADT & UFA sans bulletin	20 €		
ADRESSE :	Membre ADT & UFA avec bulletin	25 €		
	Membre de Soutien avec bulletin	30 €		
	Membre Bienfaiteur avec bulletin	≥ 100 €		
VILLE :	ACTION GUNS (6 n°)	34 € (- 6 €)	28,00 €	
CODE POSTAL : _ _ _ _ _				€
PAYS :	Gazette des Armes (11 n°)	55 € (- 7,50 €)	47,50 €	
e-mail : _____@_____				€
TEL : ___ / ___ / ___ / ___ / ___				€
Mobile : 06 / ___ / ___ / ___ / ___	TOTAUX			
FAX : ___ / ___ / ___ / ___ / ___	Adhésions & Abonnements			_ , _ _ _ € _ _
Numéraire*	Chèque* : Banque _____ / n° _____			
Je suis volontaire pour militer et soutenir bénévolement l'action de l'ADT et de l'UFA OUI – NON *				
Je déclare vouloir n'adhérer qu'à une des deux associations : <input type="checkbox"/> ADT <input type="checkbox"/> UFA *				
* Barrer l'association non choisie et indiquer la somme retenue dans la colonne de droite et faites de même pour l'option « Volontariat »				
** Cocher d'une croix la case à droite des publications et inscrire le total dans la case « TOTAL Abonnements ».				